MON SAINT-PAUL | QUALITÉ, VITALITÉ, PERFORMANCE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-01-2025

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juin 2025, le conseil a adopté le projet de *Règlement numéro 605-01-2025, Règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme 605-2023 afin d'intégrer la projection du réseau de mobilité durable.*

Objet du règlement

Le présent *Règlement numéro 605-01-2025* modifie le *Règlement du Plan d'urbanisme 605-2023* de la Municipalité de Saint-Paul afin d'intégrer des plans montrant la projection du réseau de mobilité durable envisagé pour Saint-Paul.

Consultation publique

1. **Description des modifications**

Le présent *Règlement numéro 605-01-2025* modifie le *Règlement du Plan d'urbanisme 605-2023*, afin d'intégrer des plans montrant la projection du réseau de mobilité durable envisagé pour Saint-Paul. Le but étant d'arrimer le *Plan d'urbanisme* avec, entre autres, les articles 2.2.1 et 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. La mobilité durable faisant partie assurément des solutions face aux défis environnementaux et sociétaux, il est pertinent de prévoir le réseau adéquatement.

Un document explicatif et le projet de règlement sont rendus disponibles sur le site Internet de la Municipalité au https://saintpaul.quebec/ et à la mairie située au 10, chemin Delangis, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

2. **Assemblée publique**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juillet 2025 à 19 h 15 à la mairie de Saint-Paul situé au 10, chemin Delangis à Saint-Paul. Lors de cette assemblée publique de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du mois de JUIN deux mille vingt-cinq.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau